

ÉCOLES

# *Interro surprise de la rentrée*

Savez-vous combien Niort compte d'écoles primaires publiques ? Et combien ces écoles accueillent d'enfants, des petits bouts de chou de 2 ans aux grands de 11 ans ? Savez-vous quel budget le Conseil municipal consacre à nos écoles chaque année ? Et connaissez-vous les écoles spécialement adaptées qui accueillent dans notre ville des petits handicapés aux côtés de nos enfants ? Devinez combien de repas sont préparés dans les restaurants scolaires en une année ? Et quel taux record

d'inscription la mairie a enregistré pour ces restaurants ? Imaginez-vous combien de litres de lait et combien de kilos de poisson ou de pommes de terre consomment les petits Niortais à la cantine ? Pour son numéro de rentrée, *Vivre à Niort* vous a concocté une petite interro surprise...

Dossier : Véronique Leclerc - Photos : Bruno Derbord  
Avec le concours de Clément, Léonore, Louise et Morgane pour les illustrations.



QUATRE QUESTIONS À...

# Robert Plantecôte

## adjoint au maire chargé de l'enseignement



Robert Plantecôte était auparavant enseignant.

**Vivre à Niort :** C'est votre deuxième rentrée scolaire en tant qu'adjoint au maire délégué à l'enseignement. Quel bilan en tirez-vous ?

**Robert Plantecôte :** Je suis adjoint aux écoles mais je veux d'abord être l'adjoint des écoliers ! C'est une préoccupation que je garde de ma carrière d'enseignant, voyez-vous... Ceci dit, je partage ce souci avec mes collègues du Conseil municipal et en particulier avec le Maire : le secteur de l'enseignement primaire est l'une des priorités de la municipalité. Nous consacrons pas moins de 9,3 millions d'euros (61 millions de francs) chaque année à nos écoles, sachez-le. Et nous mettons tout en œuvre pour satisfaire au mieux les besoins des quelque 4 300 enfants scolarisés dans nos écoles publiques. Certes, certains trouvent que ce n'est pas encore assez mais il faut savoir que nous gérons pas moins de 21 groupes scolaires à Niort soit 21 écoles maternelles et 20 élémentaires. Ce n'est pas rien et nous veillons à répartir au mieux les dotations entre toutes les écoles, entre tous les quartiers.

**VàN :** Parlons quartiers, précisément. La sectorisation est en place pour la deuxième année. Comment cela se passe-t-il ?

**Robert Plantecôte :** C'est un sujet qui suscitait énormément de craintes, vous le savez. Parce que cela impliquait de changer totalement les habitudes des Niortais. Le Conseil municipal a voulu instaurer dans notre ville

la même règle que celle en vigueur dans la majorité des villes françaises à savoir : scolariser les enfants dans les écoles de leur quartier. Pour harmoniser les effectifs d'une école à l'autre et ne plus avoir des écoles en recherche d'élèves et d'autres submergées de demandes. Ceci étant, nous avons aussi décidé d'être souples et de pratiquer des dérogations lorsque cela est nécessaire. Nous avons donc constitué une commission de dérogation (NDLR lire encadré), au sein de laquelle les parents sont représentés et qui examine toutes les demandes. Et vérifie qu'elles sont fondées et correspondent à des critères très précis. En deux ans, 250 demandes de dérogations ont été formulées et nous avons donné satisfaction à la presque totalité... Quant à la fermeture de l'école Annexe à l'IUFM, que les derniers élèves ont quitté en juin dernier, elle s'est déroulée le mieux possible. Au point que les parents nous ont adressé un courrier pour nous remercier de la façon dont la Ville les a accompagnés.

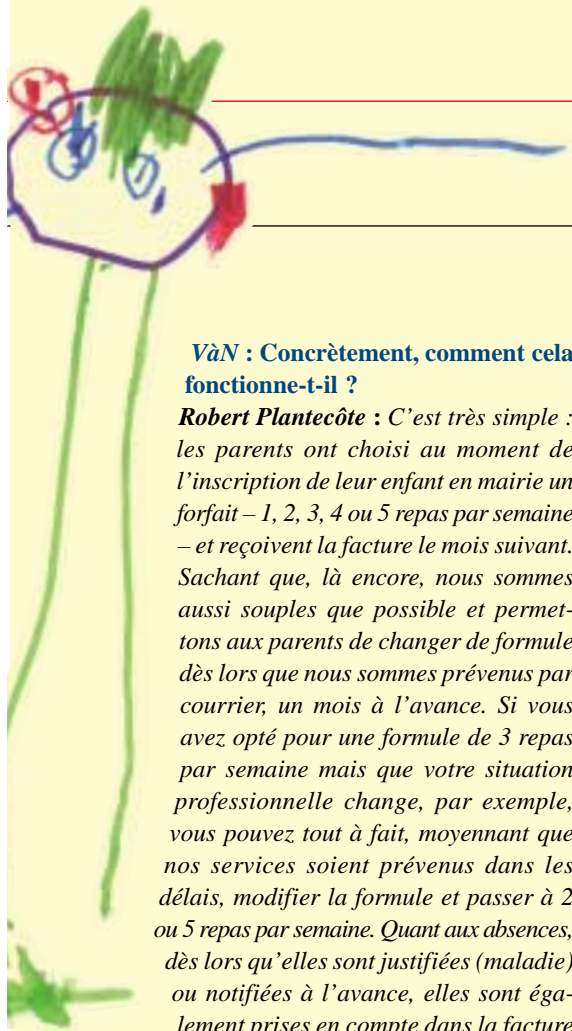


**VàN :** Cette année, la Ville change le mode de facturation des restaurants scolaires. Pourquoi ?

**Robert Plantecôte :** Rassurez-vous, nous ne changeons pas pour le plaisir de changer. Mais bien parce que c'était devenu absolument indispensable ! L'an dernier, nous avons accusé jusqu'à quatre mois de retard dans l'envoi des factures ! Le paiement par carte monétique (souvenez-vous de la carte Niortissimo,) que nous avons expérimenté par le passé n'avait pas donné satisfaction : les enfants étant trop petits pour l'utiliser de façon fiable. Nous étions donc revenus à un mode de "pointage manuel" par le personnel ou les enseignants. Un système qui ralentissait considérablement la facturation du fait du décalage entre ce pointage au jour le jour et la transmission aux services municipaux... Et ne nous permettait pas de gérer au plus juste la quantité de denrées à acheter puisque le nombre d'enfants dans nos restaurants changeait chaque jour et que nos commandes, en revanche, sont passées quinze jours à l'avance. Nous avons donc mis en place un nouveau système à la rentrée, qui nous permet à la fois de ne plus enregistrer des retards de facturation considérables – qui pénalisaient les familles – et de prévoir au mieux le nombre de repas à préparer.

### Les critères de dérogation

Il existe à la fois des critères qui donnent automatiquement droit à une dérogation pour l'inscription d'un enfant en dehors de son quartier et des critères qui nécessitent l'examen de la commission. Parmi les critères automatiques, on retrouve les cas des enfants qui étaient scolarisés hors de leur quartier avant la sectorisation ou dont les frères ou sœurs sont scolarisés hors de leur quartier. Pas de problème, ces enfants continuent leur scolarité dans leur école ou celle de leur frère ou sœur, quelle qu'elle soit. Les enfants scolarisés en CLIS (classe d'intégration scolaire, par exemple enfants qui souffrent d'un handicap, lire article page 19) ou que l'Education nationale souhaite changer d'école ne sont pas non plus soumis aux règles de sectorisation. Quant aux critères qui peuvent être rete-



**VàN : Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?**

**Robert Plantecôte :** *C'est très simple : les parents ont choisi au moment de l'inscription de leur enfant en mairie un forfait – 1, 2, 3, 4 ou 5 repas par semaine – et reçoivent la facture le mois suivant. Sachant que, là encore, nous sommes aussi souples que possible et permettons aux parents de changer de formule dès lors que nous sommes prévenus par courrier, un mois à l'avance. Si vous avez opté pour une formule de 3 repas par semaine mais que votre situation professionnelle change, par exemple, vous pouvez tout à fait, moyennant que nos services soient prévenus dans les délais, modifier la formule et passer à 2 ou 5 repas par semaine. Quant aux absences, dès lors qu'elles sont justifiées (maladie) ou notifiées à l'avance, elles sont également prises en compte dans la facture du mois suivant. Voilà qui devrait nous permettre de gérer au plus juste nos restaurants scolaires et ne plus jeter de nourriture comme par le passé... Mais contrairement aux rumeurs, nous ne demandons pas un paiement d'avance : la facture est envoyée le mois suivant, ce qui devrait faciliter la gestion des budgets des familles, reconnaissez-le. Et nous aider à préparer nos 4 000 repas quotidiens ! Une réalité dont nous pouvons nous enorgueillir car nous avons l'un des meilleurs taux de fréquentation de restaurants scolaires de France : 80 % des élèves niortais mangent à la cantine ! Une vraie réussite... ■*

**ns**

nus par la commission de dérogation, il peut s'agir de critères familiaux (enfant de famille monoparentale dont le tuteur a des horaires de travail difficiles). Il peut aussi s'agir de critères propres à notre ville (les écoles en recherche d'effectif par exemple). Ou de situations exceptionnelles comme la fermeture de l'école annexe à l'IUFM où une attention toute particulière avait été portée aux familles concernées. En revanche, le domicile de la nounou se sera plus retenu comme un critère de dérogation à compter de la rentrée scolaire 2004 : en effet, la règle de la sectorisation a été adoptée il y a suffisamment longtemps désormais pour que les parents puissent choisir leur nounou en toute connaissance de cause et, par conséquent, à proximité de leur école de quartier.

## La commission de dérogation

La commission de dérogation étudie les demandes des parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant dans l'école de leur quartier. Cette commission est composée de deux représentants d'associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) ou de leurs suppléants, de deux représentants des directeurs d'école (un de maternelle, un d'élémentaire) ou de leurs suppléants, de deux inspecteurs de l'Éducation nationale ou de leurs représentants et de quatre élus du Conseil municipal ou de leurs suppléants. La commission se réunit en fonction des sollicitations : essentiellement de mai à août, pour préparer la rentrée suivante.

# Nos petites écoles en travaux

En 2003 – le budget de la Ville fonctionne en année civile – le Conseil municipal a engagé plus de 1,6 millions d'euros (plus de 10,5 millions de francs) pour rénover nos écoles et acheter du nouveau mobilier. La gageure consiste naturellement à répartir au mieux ce budget pour répondre le plus possible aux demandes des enseignants et des parents. Sachant que notre ville compte 21 groupes scolaires soit 41 écoles (21 maternelles et 20 élémentaires), les besoins sont énormes.

Si, les années passées, le choix se portait sur une à deux écoles en particulier, cette année, le programme de travaux concernait l'ensemble de nos petites écoles. Des travaux pas toujours visibles pour les parents d'autant qu'ils ont eu lieu pour l'essentiel pendant les grandes vacances, afin de ne pas perturber la vie scolaire : réfection des fenêtres à l'école Pasteur, rénovation des sanitaires à Ferdinand-Buisson et La Mirandelle, de l'entrée et de l'escalier à Michelet élémentaire, création de nouvelles classes à Edmond-Proust élémentaire et Paul-Bert maternelle...

La Ville s'est en outre engagée dans un vaste chantier de mise aux normes de l'électricité de toutes les écoles (classes, bibliothèques, restaurants scolaires, salles polyvalentes...) et d'installation d'alarmes anti-intrusion. Toutes les écoles sont aussi

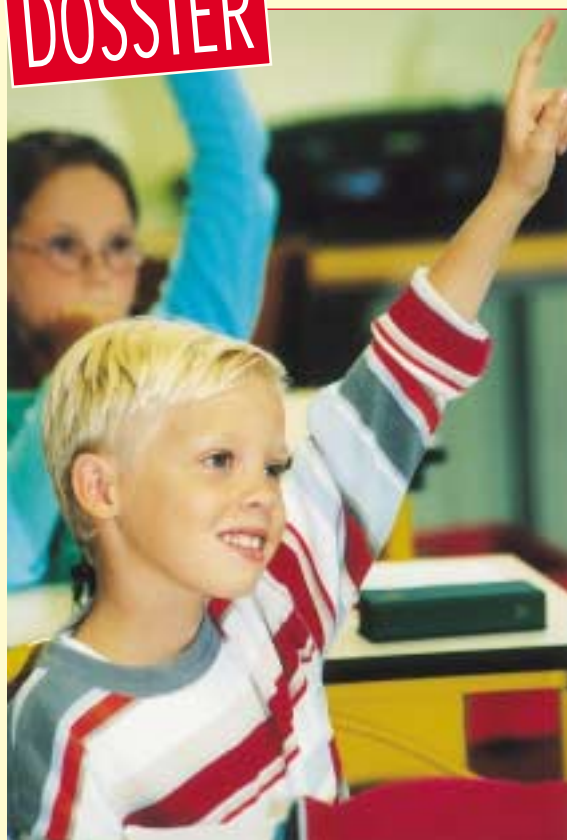


Sanitaires, huisseries... les besoins sont énormes.



progressivement dotées de rideaux ignifugés (traités pour résister au mieux aux incendies) : ces rideaux qui sont indispensables pour parer aux ardeurs du soleil ou pour permettre aux plus petits de faire leur sieste... Naturellement, ce budget de travaux comprend aussi un gros poste de peinture : onze classes ont été entièrement refaites, du sol au plafond, cet été, ainsi que deux préaux (La Mirandelle et Edmond-Proust maternelle). Et dès lors que la peinture est refaite, la Ville essaie le plus possible d'acheter du nouveau mobilier afin d'offrir aux élèves une classe flambant neuve. Là encore, les dépenses engagées en matière de mobilier sont imposantes car il s'agit de bureaux, d'étagères ou de sièges ergonomiques, souvent réglables, qui n'ont plus grand-chose à voir avec les pupitres en bois de nos enfances... ■





## Combien d'écoles CEL ?

Le Contrat éducatif local, lancé à Niort en janvier 2000 entre la Ville et l'Etat, permettait à toutes les écoles volontaires d'accueillir des activités après la cantine et pendant les garderies. Des activités sportives ou artistiques qui avaient lieu – et c'était là tout l'intérêt de ce dispositif – sur les lieux-mêmes de l'école. Arts plastiques, atelier informatique, judo ou théâtre, la palette était large. Mis en place dans sept écoles niortaises au départ, le CEL avait été étendu à douze écoles l'an passé. Et devait passer à treize cette année puisque l'école Paul-Bert a souhaité en bénéficier. Jusqu'à ce que l'Etat décide de ne plus signer de CEL. A Niort, le Conseil municipal a fait le choix de poursuivre son engagement en faveur des enfants et donc de maintenir le dispositif. Simplement, l'organisation du CEL change et sera désormais prise en charge par la Ville avec les maisons de quartier, MCPT et MCC. Pour les enfants, en tout cas, rien ne change et c'est tant mieux ! ■

## Combien sont-ils ?

Le 2 septembre, jour J de la rentrée cette année, ils étaient très précisément 4 347 enfants à franchir les portillons de nos écoles publiques niortaises. 4 347 bambins, des petits bouts de chou de maternelle aux grands de l'élémentaire. Rappelons que seules les écoles primaires publiques sont sous la tutelle de la Ville puisque les collèges dépendent pour leur part du Conseil général et les lycées du Conseil régional. Et que l'enseignement (les programmes et les équipes enseignantes) reste en tout état de cause du ressort de l'Education nationale. ■

## Combien de petites écoles niortaises ?

Question : savez-vous combien il y a d'écoles à Niort ? Notre ville compte 21 groupes scolaires publics répartis dans tous les quartiers. Ce qui représente 21 écoles maternelles et 20 écoles élémentaires. L'école Marcel-Pagnol n'a en effet désormais qu'une maternelle dont la fermeture est d'ailleurs programmée depuis plusieurs trimestres et interviendra en juin 2004. Les petits de l'école Pagnol sont d'ores et déjà attendus dans les écoles voisines... ■

## Combien de cahiers et de crayons ?

Si, bien sûr, vous participez largement à la composition du cartable de votre enfant, sachez toutefois que le Conseil municipal octroie chaque année un budget à chaque



directeur d'école. Un budget calculé à l'identique pour toutes les écoles en fonction du nombre d'élèves. Ces crédits sont augmentés dès lors que l'école est classée en ZEP (zone d'éducation prioritaire) ou qu'elle comporte une CLIS (classe d'intégration scolaire). Cette dotation par école se décompose ainsi : 22 euros par élève pour les fournitures, 2,85 euros par élève pour les sorties pédagogiques (exceptées les classes de découverte ou les classes artistiques et culturelles qui font l'objet de crédits supplémentaires), 4,50 euros par élève pour l'informatique (en élémentaire), 240 euros par école pour l'achat de petit matériel pour la première classe, auxquels s'ajoutent 60 euros par classe supplémentaire. Enfin, le Conseil municipal a également voté un crédit spécifique à chaque ouverture de classe (240 euros). Une liste de dépenses qu'il faut multiplier par 41 écoles niortaises... ■

## Combien de dames de service et de cuisiniers ?

Dames de l'école, "Atsem" qui cajolent nos pitchouns, cuisiniers et cuisinières qui s'affairent, personnel administratif qui gère dossiers et factures... Le service municipal des Affaires scolaires compte pas moins de 290 personnes. 290 personnes qui se dévouent sans compter pour aider nos enfants et répondre à leurs besoins. ■

## Combien de jours de vacances ?

Pas de panique pour les parents qui travaillent : les centres de loisirs municipaux accueillent vos enfants les mercredis et pendant toutes les vacances, qu'elles soient petites ou grandes. Trois centres existent à Niort selon les tranches d'âges : Paul-Bert pour les plus petits (2-4 ans) et les Brizeaux et le château de Chantemerle pour les plus grands. Là, des animateurs diplômés organisent des activités sportives ou culturelles et proposent des sorties, sous la houlette d'un directeur. C'est d'ailleurs le moment ou jamais de penser à inscrire votre enfant pour les vacances de la Toussaint et de venir retirer votre dossier à la mairie ou dans la MCSP de votre quartier... ■

## Reportage

# Juste un signe pour vivre ensemble

*L'école Louis-Pasteur accueille, comme deux autres groupes scolaires niortais, des élèves avec un handicap. Visite dans la classe des malentendants.*

**M**adame Aupy, on venait te dire que nous avions organisé une animation et que l'on t'invitait avec Lisa, Alexandre et Arsène. Vous pouvez venir, dis ?" Axelle, Emilie et Ashley, de l'école élémentaire Louis-Pasteur, sont arrivées en trombe dans la classe des élèves déficients auditifs. La scène est touchante tant le sens de l'intégration est inné chez les enfants. Emue, Geneviève Aupy, professeur des écoles spécialisée dans le handicap auditif, a le visage qui rayonne. Elle accepte cette invitation, c'est évident, car c'est avant tout une belle récompense pour le travail d'intégration qu'elle a mis en place depuis plusieurs années.

Lorsque vous entrez dans sa classe, ses trois élèves vous accueillent en vous disant bonjour dans le langage des signes français (LSF). Lisa, 8 ans, Alexandre et Arsène, 7 ans, sourds depuis leur naissance, issus de familles d'entendants, sont scolarisés à l'école Pasteur. L'établissement qui pratique, comme deux autres groupes scolaires niortais (lire encadré), l'intégration collective des enfants handicapés, avec des enseignantes spécialisées, accueille aussi des enfants malvoyants (lire



Geneviève Aupy s'est spécialisée pour enseigner auprès des déficients auditifs.

Vivre à Niort n° 126). Le premier objectif est d'apporter un enseignement adapté à ces enfants en rupture de communication mais qui ont un sens inné de l'observation. Et le premier élément clé est d'apprendre la langue des signes qui facilite l'appropriation de la langue française. Des cours, financés par la Ville, le Conseil général et la DDASS, sont dispensés depuis septembre 2002 le lundi matin et le jeudi après-midi par Alexis Esteve, intervenant adulte sourd, expert LSF. Une reconnaissance de l'identité linguistique et culturelle des malentendants. Mais aussi une initiative qui permet une communication plus facile entre le groupe majoritaire entendant et le groupe minoritaire sourd, puisqu'une initiation au langage des signes est proposée à l'ensemble des élèves du même âge.

Afin de parfaire cette intégration et ce respect des uns pour les autres, les enfants déficients auditifs participent aux cours de mathématiques, aux activités sportives et d'arts plastiques avec les élèves entendants. Cet échange va dans les deux sens car des cours sont aussi donnés dans leur classe comme l'éveil aux sciences, la découverte du monde vivant... Le partage de leur langue silencieuse est aussi une intégration dans la vie, tout simplement. ■

Sylvie Pauleau

## Les différentes classes spécialisées

**P**lusieurs écoles niortaises ont des classes spécialisées pour accueillir des enfants handicapés. L'objectif étant bel et bien l'intégration de ces élèves au milieu des autres enfants avec lesquels ils partagent certaines activités et certains cours ainsi que les temps de récréation et de repas.

- L'école élémentaire Louis-Pasteur compte donc, en plus de ses classes "traditionnelles", une classe pour les enfants malvoyants et une classe pour les petits malentendants.
- L'école élémentaire Jean-Jaurès accueille aussi des enfants handicapés moteurs.
- Depuis l'année dernière, une classe de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson est habilitée à recevoir des enfants autistes.





# Niort sur le livre des records

**N**iort détient l'un des records absolus de fréquentation de restaurants scolaires puisque... 80 % des élèves y sont inscrits ! Un succès sans commune mesure avec la fréquentation enregistrée dans les autres villes françaises (la moyenne nationale est de 48 %).

Plusieurs raisons à ce succès : d'abord, la municipalité a décidé depuis longtemps de calculer les tarifs selon les ressources des familles. Ainsi, pas moins de neuf tarifs existent (de 0,17 euros à 3,91 euros) et permettent à tous les petits Niortais d'accéder au restaurant scolaire. Une mesure sociale à laquelle nous sommes habitués mais qui surprend toujours agréablement les familles qui s'installent dans notre ville.

Ensuite, naturellement, la qualité des repas proposés dans nos restaurants fait beaucoup pour leur succès. Depuis

de nombreuses années, c'est une diététicienne diplômée qui élabore tous les menus à la mairie. Des menus qu'elle compose avec soin, à la fois pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants et pour satisfaire aux règles de sécurité alimentaire maximales.

Le Conseil municipal a aussi fait le choix de conserver le plus de restaurants scolaires possible alors que de nombreuses villes optaient pour une cuisine centrale et des "liaisons froides". Naturellement, gérer 25 cantines est plus exigeant mais quelle différence pour nos enfants ! En effet, les 74 personnes qui travaillent pour la restauration scolaire préparent elles-mêmes le plus souvent possible de bons petits plats maison, qu'il s'agisse du taboulé spécial enfants, des soupes de légumes ou des lasagnes. Et les cours d'écoles embaument souvent de fumets bien tentants... ■



Le self (ici à Michelet) pour faire comme les grands.



## Qualité garantie

Depuis quelques années, la sécurité alimentaire est devenue la préoccupation numéro 1 de la municipalité. Au plus fort de la crise de la viande de bœuf, le Conseil municipal avait ainsi supprimé les steaks de nos cantines en attendant que toutes les garanties soient apportées sur la filière. Et depuis, ce ne sont que des steaks hachés bio qui sont servis à nos enfants.

Le bio fait d'ailleurs peu à peu son arrivée sur les menus des cantines mais il reste très difficile de trouver certains produits en quantité et dans les délais impartis. Ceci étant, pour la deuxième fois, en mai dernier, nos bambins ont pu dévorer un repas entièrement bio qui a remporté toutes leurs faveurs...

La diététicienne de la mairie veille également à utiliser des produits sans OGM et elle conserve pas moins de 300 fiches techniques sur les aliments fournis à nos petits.

Des garanties maximum que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir apporter nous-mêmes dans nos foyers... ■

## Chiffres

### SOS dessins !

Pour illustrer les menus de nos restaurants scolaires, le service municipal des Affaires scolaires a besoin de dessins ! De dessins d'enfants exclusivement qui s'afficheront ainsi dans toutes les écoles... Si votre Arthur ou votre Zoé rêve de voir ses œuvres accéder à la célébrité, au moins dans le cercle de ses copains, sachez que vous pouvez l'aider en transmettant un dessin à la mairie. Attention ! Pour des raisons pratiques, seuls les dessins au trait noir ou marine sont utilisés, et en format A4 horizontal uniquement... Et n'oubliez pas de faire signer votre artiste en herbe de son prénom et du nom de son école ! ■

Dessins à adresser à : Mairie de Niort, service des Affaires scolaires, BP 516, 79022 Niort Cedex.



### Gargantua fait les courses

A l'année, voici le total des achats effectués par la Ville pour nos restaurants scolaires et les centres de loisirs :

- 60 000 litres de lait,
- 1 100 kg d'emmental (plus d'une tonne !),
- 103 000 pots de yaourts,
- 9 000 kg de viande (9 tonnes),
- 56 000 œufs frais,
- 10 000 kg de poisson,
- 41 000 bananes,
- 40 000 pommes,
- 23 000 kg de pommes de terre,
- 10 500 kg de carottes,
- 2 800 kg de riz,
- Et... 39 000 pains de 400 g !

### Menus on line

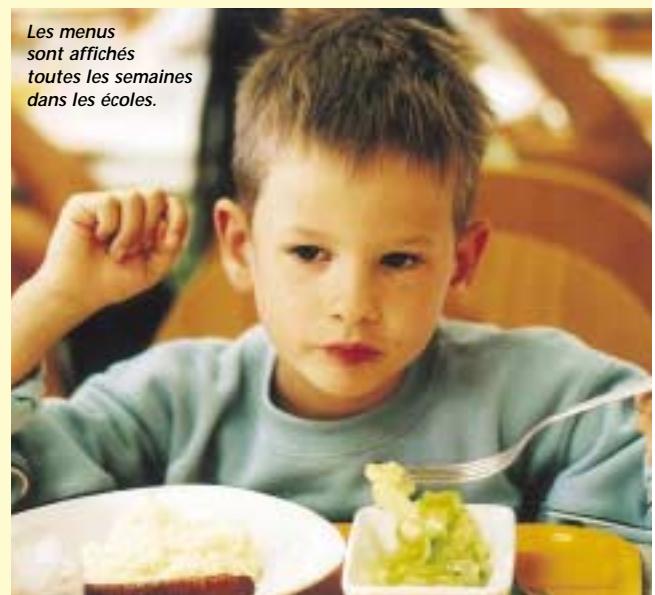
Pour les parents qui veulent tout savoir sur ce que mange leur enfant, sachez que tous les menus sont indiqués à l'avance sur le site Internet de la Ville : [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com). Les menus mais aussi les astuces et les conseils offerts par la diététicienne de la Ville, Cécile Brangier. Cécile nous offre en prime certaines recettes et répond, dans la mesure du possible, à vos questions. Ainsi dernièrement, a-t-elle révélé à un mari attentionné la recette du velouté de courgettes que sa femme enseignante apprécie tant au restaurant scolaire ! Enfin pour ceux qui ne disposent pas d'Internet, pas de panique, les menus sont aussi affichés toutes les semaines dans toutes les écoles. ■



### Toutes ces bouches à nourrir

La Ville prépare pas moins de 4 100 repas par jour soit... plus de 510 000 repas en une année ! A cette fin, ce sont quelque 500 aliments de base qui sont achetés par les services municipaux, qu'il s'agisse de produits laitiers, de fruits et de légumes, d'épicerie, de viande, de pain ou de poisson... Chaque fournisseur met de 3 à 4 heures pour livrer les 25 restaurants scolaires niortais. Quant au pain, il n'est pas acheté dans une seule boulangerie pour toute la ville mais dans tous les quartiers où se trouvent les écoles afin de faire travailler tout le monde. Les cuisiniers quant à eux sont aux fourneaux dès 7 h 30 et 8 h le matin, selon les plats au menu. Tout est préparé le matin même. Les jours de hachis parmentier, par exemple, sont de grosses journées pour nos "cuistots" ! ■

Les menus sont affichés toutes les semaines dans les écoles.



### Manger mexicain ou italien

Chaque année, c'est une tradition, nos restaurants scolaires affichent un menu aux couleurs d'un autre pays. A l'occasion de la foire, le plus souvent, selon le pays invité, mais aussi parfois dans l'année. Histoire de faire découvrir de nouvelles saveurs à nos petits... Cette tradition a été étendue aux repas des centres de loisirs municipaux qui sont aussi élaborés par la diététicienne de la Ville et préparés par les mêmes équipes. Cet été, par exemple, le déjeuner du vendredi avait toujours un petit air de fête grâce au menu exotique offert à nos enfants. Enfin, les fêtes de Noël et de Pâques sont aussi célébrées dans nos restaurants scolaires, juste avant les vacances, avec des menus tout particuliers et de bonnes petites surprises à déguster avec les copains... ■